

Annexe 1. Plan de travail quinquennal du CPE 2018

Question / Pression sur l'environnement : Introduction d'espèces non indigènes	
Priorité : 1	
Actions :	
<ol style="list-style-type: none"> 1. Poursuivre le développement de lignes directrices et de ressources pratiques pour tous les opérateurs antarctiques. 2. Mettre en œuvre les actions connexes identifiées dans le Programme de travail en réponse au changement climatique. 3. Examiner les évaluations de risques spatialement explicites, différenciées par activité afin d'atténuer les risques posés par les espèces terrestres non indigènes. 4. Développer une stratégie de surveillance pour les zones à haut risque d'implantation d'espèces non indigènes. 5. Porter une attention accrue aux risques posés par le transfert intra-antarctique de propagules. 	
Période intersessions 2018-2019	<ul style="list-style-type: none"> • Entamer les travaux afin de développer une stratégie de réponse pour les espèces non indigènes, y compris des réponses appropriées aux maladies des espèces sauvages • Afin d'aider le Comité à évaluer l'efficacité du manuel, demander un rapport au COMNAP sur la mise en œuvre des mesures de quarantaine et de biosécurité par ses membres • Le Royaume-Uni mènera des discussions avec les Membres et les Observateurs intéressés sur la poursuite du développement d'un protocole d'intervention facultatif en cas de présence d'espèces non indigènes
XXII ^e réunion du CPE 2019	<ul style="list-style-type: none"> • Discuter des travaux intersessions concernant le développement d'une stratégie de réponse à inclure dans le Manuel sur les espèces non indigènes, et la mise en œuvre des mesures de quarantaine et de biosécurité par les membres du COMNAP. Examen du rapport de l'OMI relatif aux directives sur l'encrassement biologique. • Examiner le rapport sur les discussions intersessions portant sur le protocole d'intervention en cas de présence d'espèces non indigènes et son inclusion dans le Manuel sur les espèces non indigènes. • Présentation par le SCAR des informations sur le mécanisme en place contribuant à l'identification des espèces non indigènes
Période intersessions 2019-2020	<ul style="list-style-type: none"> • Demander au SCAR de dresser une liste des bases de données et sources d'informations disponibles sur la biodiversité pour aider les Parties à identifier les espèces indigènes qui sont présentes sur les sites antarctiques pour pouvoir ainsi identifier l'échelle et la portée des

	<p>introductions actuelles et futures</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer des lignes directrices de surveillance généralement applicables. Suivi plus détaillé ou spécifique aux sites qui pourrait être nécessaire pour des lieux spécifiques • Demander un rapport aux Parties et Observateurs sur la mise en œuvre des lignes directrices sur la biosécurité par leurs membres
XXIII ^e réunion du CPE 2020	<ul style="list-style-type: none"> • Discuter des travaux intersessions relatifs au développement de lignes directrices en matière de suivi, à inclure dans le Manuel sur les espèces non indigènes • Examiner les rapports des Parties et Observateurs sur la mise en œuvre des lignes directrices relatives à la biosécurité par leurs membres
Période intersessions 2020-2021	<ul style="list-style-type: none"> • Entamer des travaux visant à évaluer le risque d'introductions d'espèces marines non indigènes.
XXIV ^e réunion du CPE 2021	<ul style="list-style-type: none"> • Discuter des travaux intersessions liés aux risques présentés par les espèces marines non indigènes
Période intersessions 2021-2022	<ul style="list-style-type: none"> • Développer des lignes directrices spécifiques afin de réduire la dissémination d'espèces non indigènes lors de l'évacuation des eaux usées • Examiner les progrès et le contenu du Manuel sur les espèces non indigènes du CPE
XXV ^e réunion du CPE 2022	<ul style="list-style-type: none"> • Décision du CPE sur la nécessité d'opérer une révision/mise à jour du Manuel sur les espèces non indigènes, par le biais de travaux intersessions
Période intersessions 2022-2023	<ul style="list-style-type: none"> • Le cas échéant, travaux intersessions pour réviser le Manuel sur les espèces non indigènes.
XXVI ^e réunion du CPE 2023	<ul style="list-style-type: none"> • Examen par le CPE du rapport du GCI, le cas échéant, et envisager l'adoption par la RCTA d'une révision du Manuel des espèces non indigènes à travers une résolution
<p>Besoins scientifiques en matière de connaissances et d'informations :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identifier les régions et habitats terrestres et marins menacés d'introduction. • Identifier les espèces indigènes menacées de délocalisation et les vecteurs et les voies de transfert intra-continentale. • Synthétiser les connaissances sur la biodiversité, la biogéographie et la biorégionalisation en Antarctique et entreprendre des études de référence afin de déterminer quelles espèces indigènes sont présentes. • Identifier les voies d'introduction d'espèces marines (y compris les risques associés à l'évacuation des eaux usées). • Évaluer les risques et les voies d'introduction de micro-organismes qui pourraient avoir 	

<p>un impact sur les communautés microbiennes existantes.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Surveiller les espèces non indigènes dans les milieux terrestres et marins (y compris l'activité microbienne près des sites de traitement des eaux usées). • Identifier les techniques pour réagir rapidement à l'introduction d'espèces non indigènes. • Identifier les voies d'introduction d'espèces non indigènes sans aucune intervention humaine directe.

Question / Pression sur l'environnement : Tourisme et activités des ONG	
Priorité : 1	
Actions :	
<ol style="list-style-type: none"> 1. Fournir un avis à la RCTA, le cas échéant. 2. Promouvoir les recommandations émises par la RETA sur le tourisme à bord de navires. 	
Période intersessions 2018-2019	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre le développement de la méthodologie permettant l'évaluation de la sensibilité des sites et examiner les seuils de déclenchement (recommandations 3 et 7 de l'étude sur le tourisme du CPE)
XXII ^e réunion du CPE 2019	<ul style="list-style-type: none"> • Débattre des recommandations de l'étude du CPE sur le tourisme et d'autres recommandations pertinentes, et déterminer les actions prioritaires et les prochaines étapes pour avancer
Période intersessions 2019-2020	
XXIII ^e réunion du CPE 2020	
Période intersessions 2020-2021	
XXIV ^e réunion du CPE 2021	
Période intersessions 2021-2022	
XXV ^e réunion du CPE 2022	
Période intersessions 2022-2023	
XXVI ^e réunion du CPE 2023	

Besoins scientifiques en matière de connaissances et d'informations :

- Surveillance cohérente et dédiée des impacts du tourisme.
- Surveiller les sites destinés aux visiteurs couverts par les Lignes directrices du Site.

Question / Pression sur l'environnement : Conséquences du changement climatique pour l'environnement

Priorité : 1

Actions :

1. Envisager les implications du changement climatique pour la gestion de l'environnement antarctique.
2. Mettre en œuvre le Programme de travail en réponse au changement climatique.

Période intersessions 2018-2019	<ul style="list-style-type: none"> • Un groupe subsidiaire mène des travaux conformément au plan de travail convenu
XXII ^e réunion du CPE 2019	<ul style="list-style-type: none"> • Point permanent de l'ordre du jour • Examiner les avis sur la manière dont les activités de l'OMM correspondent au PTRCC • Examiner le rapport du groupe subsidiaire • Le SCAR fournit une mise à jour du rapport sur le changement climatique antarctique et l'environnement (ACCE), grâce à des contributions émanant de l'OMM, du programme d'intégration des dynamiques climatiques et écosystémiques dans l'océan Austral (ICED) et du SOOS
Période intersessions 2019-2020	<ul style="list-style-type: none"> • Un groupe subsidiaire mène des travaux conformément au plan de travail convenu
XXIII ^e réunion du CPE 2020	<ul style="list-style-type: none"> • Point permanent de l'ordre du jour • Examiner le rapport du groupe subsidiaire • Le SCAR fournit une mise à jour du rapport ACCE avec, le cas échéant, des contributions de la part de l'OMM, l'ICED et du SOOS • Examiner la révision du groupe subsidiaire • Examiner la mise en œuvre des actions faisant suite à l'atelier conjoint CPE/CS-CAMLR de 2016 • Plan quinquennal pour l'atelier conjoint CS-CAMLR/CPE pendant la période intersessions 2021-2022
Période intersessions 2020-2021	
XXIV ^e réunion du CPE	<ul style="list-style-type: none"> • Finalisation du plan pour l'atelier conjoint CS-CAMLR/CPE

2021	pendant la période intersessions 2021-2022
Période intersessions 2021-2022	<ul style="list-style-type: none"> • Atelier conjoint CS-CAMLR/CPE quinquennal régulier
XXV ^e réunion du CPE 2022	
Période intersessions 2022-2023	
XXVI ^e réunion du CPE 2023	
<p>Besoins scientifiques en matière de connaissances et d'informations :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mieux comprendre les changements actuels et futurs dus au changement climatique pour le milieu terrestre (y compris aquatique) biotique et abiotique. • Surveillance à long terme des changements au milieu terrestre (y compris aquatique) biotique et abiotique dus au changement climatique. • Continuer à élaborer des outils biogéographiques afin de fournir une base d'information solide sur la protection et la gestion de la région antarctique à l'échelle régionale et continentale, en tenant compte des changements climatiques, et à identifier le besoin de réserver des zones témoins pour les recherches futures et définir les zones présentant une résilience aux changements climatiques. • Identifier et donner la priorité aux régions biogéographiques de l'Antarctique les plus menacées par le changement climatique. • Comprendre et être en mesure de prévoir les changements aux environnements marins côtiers, ainsi que leurs répercussions. • Surveillance à long terme du changement de l'environnement marin côtier biotique et abiotique dû au changement climatique. • Évaluation de l'impact de l'acidification des océans sur les organismes marins et les écosystèmes. • Comprendre le statut des populations, les tendances démographiques, le degré de vulnérabilité et la répartition des espèces antarctiques clés. • Comprendre le statut, les tendances, la vulnérabilité et la répartition des habitats. • Observations de l'océan Austral et modélisation pour comprendre le changement climatique. • Identifier les zones pouvant être résistantes au changement climatique. • Surveiller les colonies de manchots empereurs, y compris à l'aide de la télédétection et de techniques complémentaires, afin d'identifier l'évolution des populations et les refuges potentiels en réponse au changement climatique. 	

Question / Pression sur l'environnement : Traitement des plans de gestion de zones protégées / gérées nouveaux et révisés

Priorité : 1	
Actions :	
<ol style="list-style-type: none"> 1. Affiner la procédure d'examen des plans de gestion nouveaux et révisés. 2. Mettre à jour les lignes directrices existantes. 3. Développer des lignes directrices relatives à la préparation de ZGSA. 	
Période intersessions 2018-2019	<ul style="list-style-type: none"> • Le GSPG mène des travaux conformes au plan de travail • Préparation par la Norvège et les Membres intéressés d'un document fournissant des orientations pour le retrait de certaines ZSPA
XXII ^e réunion du CPE 2019	<ul style="list-style-type: none"> • Examiner le rapport du GSPG • Examiner le document présenté par la Norvège et les Membres intéressés concernant les orientations pour le retrait de certaines ZSPA
Période intersessions 2019-2020	<ul style="list-style-type: none"> • Le GSPG mène des travaux conformes au plan de travail
XXIII ^e réunion du CPE 2020	<ul style="list-style-type: none"> • Examiner le rapport du GSPG
Période intersessions 2020-2021	<ul style="list-style-type: none"> • Le GSPG mène des travaux conformes au plan de travail
XXIV ^e réunion du CPE 2021	<ul style="list-style-type: none"> • Examiner le rapport du GSPG
Période intersessions 2021-2022	<ul style="list-style-type: none"> • Le GSPG mène des travaux conformes au plan de travail
XXV ^e réunion du CPE 2022	<ul style="list-style-type: none"> • Examiner le rapport du GSPG
Période intersessions 2022-2023	<ul style="list-style-type: none"> • Le GSPG mène des travaux conformes au plan de travail
XXVI ^e réunion du CPE 2023	<ul style="list-style-type: none"> • Examiner le rapport du GSPG
Besoins scientifiques en matière de connaissances et d'informations :	
<ul style="list-style-type: none"> • Surveillance pour évaluer l'état des valeurs de la ZSPA n° 107, île Empereur. • Utiliser des techniques de télédétection pour surveiller les changements dans la végétation au sein des ZSPA. • Surveillance à long terme des valeurs biologiques des ZSPA. 	

Question / Pression sur l'environnement : Fonctionnement du CPE et planification stratégique	
Priorité : 1	
Actions : <ol style="list-style-type: none"> 1. Maintenir le plan quinquennal à jour sur la base de l'évolution des circonstances et des besoins de la RCTA. 2. Identifier les possibilités d'améliorer l'efficacité du CPE. 3. Examiner les objectifs à long terme pour l'Antarctique (période de 50 à 100 ans). 4. Examiner les possibilités d'améliorer les relations de travail entre le CPE et la RCTA. 	
Période intersessions 2018-2019	
XXII ^e réunion du CPE 2019	
Période intersessions 2019-2020	
XXIII ^e réunion du CPE 2020	
Période intersessions 2020-2021	
XXIV ^e réunion du CPE 2021	
Période intersessions 2021-2022	
XXV ^e réunion du CPE 2022	
Période intersessions 2022-2023	
XXVI ^e réunion du CPE 2023	

Question / Pression sur l'environnement : Réparation et réhabilitation des dégâts causés à l'environnement	
Priorité : 2	
Actions : <ol style="list-style-type: none"> 1. Répondre aux requêtes complémentaires émises par la RCTA concernant la réparation et 	

<p>la réhabilitation, le cas échéant.</p> <ol style="list-style-type: none"> 2. Suivre les avancées de la création d'un inventaire des sites dans l'ensemble de l'Antarctique ayant fait l'objet d'activités antérieures. 3. Examiner les lignes directrices relatives à la réparation et la réhabilitation. 4. Les Membres élaborent des lignes directrices pratiques et des ressources associées afin de les inclure dans le Manuel de nettoyage. 5. Poursuivre l'élaboration des pratiques de biodépollution et de réparation afin de les inclure dans le Manuel de nettoyage. 	
<p>Période intersessions 2018-2019</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre la révision du GCI du Manuel de nettoyage
<p>XXII^e réunion du CPE 2019</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Examiner le rapport du GCI sur la révision du Manuel de nettoyage
<p>Période intersessions 2019-2020</p>	
<p>XXIII^e réunion du CPE 2020</p>	
<p>Période intersessions 2020-2021</p>	
<p>XXIV^e réunion du CPE 2021</p>	
<p>Période intersessions 2021-2022</p>	
<p>XXV^e réunion du CPE 2022</p>	
<p>Période intersessions 2022-2023</p>	
<p>XXVI^e réunion du CPE 2023</p>	
<p>Besoins scientifiques en matière de connaissances et d'informations :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Chercher à documenter l'établissement d'objectifs environnementaux de qualité et adaptés à la réparation ou la remise en état des dégâts environnementaux causés en Antarctique. • Techniques pour empêcher la mobilisation des contaminants tels que la déviation des fontes de neige et barrières de retenue. • Techniques de dépollution <i>in situ</i> et <i>ex situ</i> des sites contaminés par les déversements de carburant ou d'autres substances dangereuses. 	

Question / Pression sur l'environnement : Suivi et rapports sur l'état de l'environnement

Priorité : 2	
Actions :	
<ol style="list-style-type: none"> 1. Identifier les indicateurs et outils environnementaux clés. 2. Mettre en place une procédure pour les rapports faits à la RCTA. 3. Le SCAR transmet les informations au COMNAP et au CPE. 	
Période intersessions 2018-2019	
XXII ^e réunion du CPE 2019	<ul style="list-style-type: none"> • Examiner le <i>Code de conduite du SCAR pour l'utilisation d'animaux à des fins scientifiques</i>
Période intersessions 2019-2020	
XXIII ^e réunion du CPE 2020	
Période intersessions 2020-2021	
XXIV ^e réunion du CPE 2021	<ul style="list-style-type: none"> • Examiner le rapport de suivi du Royaume-Uni sur la ZSPA n° 107
Période intersessions 2021-2022	
XXV ^e réunion du CPE 2022	
Période intersessions 2022-2023	
XXVI ^e réunion du CPE 2023	
Besoins scientifiques en matière de connaissances et d'informations :	
<ul style="list-style-type: none"> • Surveillance à long terme des changements au milieu terrestre (y compris aquatique) biotique et abiotique dus au changement climatique. • Surveillance à long terme du changement de l'environnement marin côtier biotique et abiotique dû au changement climatique. • Surveillance des populations d'oiseaux pour documenter des mesures de gestion futures. • Utilisation des techniques de télédétection pour surveiller les modifications de la végétation au sein de la ZSPA et dans un périmètre plus large. • Surveillance, à l'aide de la télédétection et de techniques complémentaires, les colonies de manchots empereurs afin d'identifier les refuges potentiels en réponse au changement climatique. • Surveillance à long terme des valeurs biologiques des ZSPA. 	

- Surveillance à long terme afin de vérifier ou de détecter les impacts environnementaux liés aux activités humaines.
- Surveillance à long terme et observations prolongées des changements environnementaux.
- Surveillance cohérente et dédiée des impacts du tourisme.
- Surveillance systématique et régulière des sites destinés aux visiteurs couverts par les Lignes directrices du site.
- Surveillance à long terme des indicateurs biologiques sur les sites visités par les touristes.

Question / Pression sur l'environnement : Gestion et protection de l'espace marin	
Priorité : 2	
Actions :	
<ol style="list-style-type: none"> 1. Coopération entre le CPE et le CS-CAMLR sur des questions d'intérêt commun. 2. Coopérer avec la CCAMLR dans le domaine de la biorégionalisation de l'océan Austral et d'autres domaines d'intérêt commun et sur les principes adoptés. 3. Identifier et appliquer des procédures de gestion et de protection de l'espace marin. 4. Examiner le lien entre la zone continentale et l'océan, et déterminer quelles actions complémentaires pourraient être prises par les Parties relativement aux AMP. 	
Période intersessions 2018-2019	<ul style="list-style-type: none"> • Discussions informelles menées par la Nouvelle-Zélande sur les questions ayant trait à la Résolution 5 (2017).
XXII ^e réunion du CPE 2019	<ul style="list-style-type: none"> • Examiner les résultats des discussions informelles.
Période intersessions 2019-2020	
XXIII ^e réunion du CPE 2020	
Période intersessions 2020-2021	
XXIV ^e réunion du CPE 2021	
Période intersessions 2021-2022	
XXV ^e réunion du CPE 2022	
Période intersessions 2022-2023	

XXVI ^e réunion du CPE 2023	
------------------------------------------	--

Question / Pression sur l'environnement : Lignes directrices spécifiques aux sites visités par les touristes	
Priorité : 2	
Actions :	
<ol style="list-style-type: none"> 1. Examiner régulièrement la liste des lignes directrices de sites et déterminer si des lignes directrices doivent être développées pour d'autres sites. 2. Révision régulière de toutes les lignes directrices existantes du site pour s'assurer qu'elles sont correctes et à jour, notamment en incluant des mises à jour de prévoyance, le cas échéant. 3. Fournir un avis à la RCTA, comme demandé. 4. Revoir le format des lignes directrices relatives aux sites. 	
Période intersessions 2018-2019	<ul style="list-style-type: none"> • Élaboration d'une liste de contrôle concernant les lignes directrices du site • Élaboration d'un répertoire de photos pour faciliter la révision régulière des lignes directrices du site
XXII ^e réunion du CPE 2019	<ul style="list-style-type: none"> • Point permanent de l'ordre du jour ; les Parties rendront compte de leur examen des lignes directrices relatives aux sites • Envisager une liste de contrôle pour faciliter la conduite d'examen des lignes directrices relatives aux sites sur le terrain
Période intersessions 2019-2020	
XXIII ^e réunion du CPE 2020	<ul style="list-style-type: none"> • Point permanent de l'ordre du jour ; les Parties rendront compte de leur examen des lignes directrices relatives aux sites
Période intersessions 2020-2021	
XXIV ^e réunion du CPE 2021	<ul style="list-style-type: none"> • Point permanent de l'ordre du jour ; les Parties rendront compte de leur examen des lignes directrices relatives aux sites
Période intersessions 2021-2022	
XXV ^e réunion du CPE 2022	
Période intersessions 2022-2023	

XXVI ^e réunion du CPE 2023	
<p>Besoins scientifiques en matière de connaissances et d'informations :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Surveillance à long terme pour évaluer la situation et la récupération de la végétation sur l'île Barrientos. • Surveillance systématique et régulière des sites destinés aux visiteurs couverts par les Lignes directrices du site. 	

Question / Pression sur l'environnement : Présentation du système de zones protégées	
Priorité : 2	
<p>Actions :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Appliquer l'Analyse des domaines environnementaux (ADE) et les Régions de conservation biogéographiques de l'Antarctique (RCBA) afin d'améliorer le système des zones protégées. 2. Maintenir et développer la base de données des zones protégées. 3. Évaluer dans quelle mesure les zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO) sont ou devraient être représentées dans la série de ZSPA. 	
Période intersessions 2018-2019	<ul style="list-style-type: none"> • Plan pour un atelier conjoint du SCAR/CPE pour développer encore le système de zones protégées de l'Antarctique qui se tiendra immédiatement avant la XXII^e réunion du CPE • Le Royaume-Uni mène les débats avec les Membres et les Observateurs intéressés, sur les zones spécialement protégées de l'Antarctique et les zones importantes pour la conservation des oiseaux
XXII ^e réunion du CPE 2019	<ul style="list-style-type: none"> • Examiner les résultats de l'atelier conjoint du SCAR et du CPE sur la façon de développer encore plus le système de zones protégées de l'Antarctique • Fournir un rapport à la RCTA sur l'état du réseau des zones protégées de l'Antarctique • Examiner le rapport sur les travaux intersessions portant sur les zones spécialement protégées de l'Antarctique et les zones importantes pour la conservation des oiseaux
Période intersessions 2019-2020	
XXIII ^e réunion du CPE 2020	
Période intersessions 2020-2021	

XXIV ^e réunion du CPE 2021	
Période intersessions 2021-2022	
XXV ^e réunion du CPE 2022	
Période intersessions 2022-2023	
XXVI ^e réunion du CPE 2023	
<p>Besoins scientifiques en matière de connaissances et d'informations :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Continuer à élaborer des outils biogéographiques afin de fournir une base d'information solide sur la protection et la gestion de la région antarctique à l'échelle régionale et continentale, en tenant compte des changements climatiques, y compris identifier le besoin de réserver des zones témoins pour les recherches futures et définir les zones présentant une résilience aux changements climatiques. • Utilisation des techniques de télédétection pour surveiller les changements dans la végétation au sein de ZSPA et plus largement, pour alimenter la poursuite du développement du système de zones protégées en Antarctique. 	

Question / Pression sur l'environnement : Sensibilisation et éducation	
Priorité : 2	
<p>Actions :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Examiner les exemples actuels et identifier les occasions permettant d'élargir la portée des actions d'éducation et de sensibilisation. 2. Encourager les Membres à échanger des informations concernant leurs expériences dans ce domaine. 3. Mettre en place une stratégie et des lignes directrices pour l'échange d'information entre les Membres dans les domaines de l'éducation et de la sensibilisation dans une perspective à long terme. 	
Période intersessions 2018-2019	
XXII ^e réunion du CPE 2019	<ul style="list-style-type: none"> • La Bulgarie devra attirer l'attention du Comité sur les résultats du GCI chargé de l'éducation et la sensibilisation ayant une pertinence directe pour les travaux du CPE
Période intersessions 2019-2020	
XXIII ^e réunion du CPE	

2020	
Période intersessions 2020-2021	
XXIV ^e réunion du CPE 2021	
Période intersessions 2021-2022	
XXV ^e réunion du CPE 2022	
Période intersessions 2022-2023	
XXVI ^e réunion du CPE 2023	

Question / Pression sur l'environnement : Mettre en œuvre et améliorer les dispositions de l'Annexe I relatives aux EIE

Priorité : 2

Actions :

1. Affiner le processus d'examen des EGIE et informer la RCTA de manière adéquate.
2. Développer des lignes directrices relatives à l'évaluation des impacts cumulatifs.
3. Réviser les lignes directrices des EIE et envisager une politique plus large, ainsi que d'autres questions.
4. Envisager l'application d'une évaluation environnementale stratégique en Antarctique.

Période intersessions 2018-2019	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre sur pied un GCI chargé d'examiner les projets d'EGIE, en tant que de besoin • Les Membres et les Observateurs travaillent pour obtenir des informations et les coordonner de façon à contribuer à l'élaboration d'orientations pour identifier et évaluer les impacts cumulatifs. • Envisager les éventuelles modifications requises pour la base de données EIE pour améliorer son utilité
XXII ^e réunion du CPE 2019	<ul style="list-style-type: none"> • Discuter des changements à apporter à la base de données EIE en vue de présenter des propositions au Secrétariat • Examen des rapports du GCI sur les projets d'EGIE, en tant que de besoin
Période intersessions 2019-2020	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre sur pied un GCI chargé d'examiner les projets d'EGIE, en tant que de besoin

	<ul style="list-style-type: none"> • Les Membres et les Observateurs travaillent pour obtenir des informations et les coordonner de façon à contribuer à l'élaboration d'orientations pour identifier et évaluer les impacts cumulatifs.
XXIII ^e réunion du CPE 2020	<ul style="list-style-type: none"> • Examen des rapports du GCI sur les projets d'EGIE, en tant que de besoin
Période intersessions 2020-2021	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre sur pied un GCI chargé d'examiner les projets d'EGIE, en tant que de besoin • Les Membres et les Observateurs travaillent pour obtenir des informations et les coordonner de façon à contribuer à l'élaboration d'orientations pour identifier et évaluer les impacts cumulatifs
XXIV ^e réunion du CPE 2021	<ul style="list-style-type: none"> • Demander au SCAR de fournir des conseils sur la façon de faire un sondage sur la condition environnementale de référence et prendre en compte leurs conseils au moment opportun • Examen des rapports du GCI sur les projets d'EGIE, en tant que de besoin
Période intersessions 2021-2022	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre sur pied un GCI chargé d'examiner les projets d'EGIE, en tant que de besoin • Les Membres et les Observateurs travaillent pour obtenir des informations et les coordonner de façon à contribuer à l'élaboration d'orientations pour identifier et évaluer les impacts cumulatifs
XXV ^e réunion du CPE 2022	<ul style="list-style-type: none"> • Inviter les parties à fournir des commentaires sur l'utilité de l'ensemble révisé de <i>Lignes directrices pour l'évaluation de l'impact sur l'environnement en Antarctique</i> dans la préparation des EIE • Examen des options pour préparer des orientations en matière d'identification et d'évaluation des impacts cumulatifs • Examen des rapports du GCI sur les projets d'EGIE, en tant que de besoin
Période intersessions 2022-2023	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre sur pied un GCI chargé d'examiner les projets d'EGIE, en tant que de besoin
XXVI ^e réunion du CPE 2023	<ul style="list-style-type: none"> • Examen des rapports du GCI sur les projets d'EGIE, en tant que de besoin

Question / Pression sur l'environnement : Désignation et gestion des Sites et monuments historiques

Priorité : 2

Actions :	
<ol style="list-style-type: none"> 1. Tenir la liste à jour et envisager les nouvelles propositions lorsqu'elles se présentent. 2. Examiner les questions stratégiques comme il convient, y compris les questions relatives à la désignation de SMH en regard des dispositions du Protocole relatives au nettoyage. 3. Réviser la présentation de la liste de SMH dans le but d'améliorer l'accès aux informations. 	
Période intersessions 2018-2019	<ul style="list-style-type: none"> • L'Argentine et les États-Unis d'Amérique devront diriger le travail pour examiner le format de la liste des sites et monuments historiques
XXII ^e réunion du CPE 2019	<ul style="list-style-type: none"> • Examiner une proposition de nouvelle présentation de la liste des sites et monuments historiques
Période intersessions 2019-2020	<ul style="list-style-type: none"> • S'employer à examiner comment le CPE peut apporter de meilleurs plans de gestion de la conservation dans son ensemble d'outils pour protéger le patrimoine de l'Antarctique
XXIII ^e réunion du CPE 2020	<ul style="list-style-type: none"> • Examiner les propositions portant sur la manière dont les plans de gestion de conservation peuvent contribuer à la gestion des SMH
Période intersessions 2020-2021	<ul style="list-style-type: none"> • Examiner de quelle manière les évaluations d'impact sur l'environnement peuvent faire partie de l'évaluation de sites et monuments historiques
XXIV ^e réunion du CPE 2021	<ul style="list-style-type: none"> • Examiner les propositions relatives à l'EIE et au processus d'inscription de SMH
Période intersessions 2021-2022	
XXV ^e réunion du CPE 2022	
Période intersessions 2022-2023	
XXVI ^e réunion du CPE 2023	

Question / Pression sur l'environnement : Connaissances en matière de biodiversité
Priorité : 3
Actions : <ol style="list-style-type: none"> 1. Poursuivre la sensibilisation aux menaces posées à la biodiversité. 2. Le CPE examinera les avis scientifiques complémentaires sur les nuisances causées à la faune sauvage.

Période intersessions 2018-2019	
XXII ^e réunion du CPE 2019	<ul style="list-style-type: none"> • Discussion de la mise à jour du SCAR sur le bruit sous-marin.
Période intersessions 2019-2020	
XXIII ^e réunion du CPE 2020	
Période intersessions 2020-2021	
XXIV ^e réunion du CPE 2021	
Période intersessions 2021-2022	
XXV ^e réunion du CPE 2022	
Période intersessions 2022-2023	
XXVI ^e réunion du CPE 2023	
<p>Besoins scientifiques en matière de connaissances et d'informations :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Recherches sur les impacts environnementaux des systèmes d'aéronefs pilotés à distance (RPAS), en particulier sur les réactions de la faune sauvage : <ul style="list-style-type: none"> ○ un éventail d'espèces, y compris les oiseaux marins volants et les phoques ; ○ les réactions tant comportementales que physiologiques ; ○ les effets démographiques, y compris le nombre de reproducteurs et le succès de reproduction ; ○ les conditions environnementales ambiantes, comme le vent et le bruit ; ○ les effets des RPAS de différentes tailles et caractéristiques ; ○ la contribution du bruit des RPAS à la perturbation de la faune sauvage ; ○ des comparaisons avec des sites de contrôle et des perturbations humaines ; ○ les effets d'accoutumance. • Collecte et soumission des données plus spatialement explicites sur la biodiversité. • Recherche sur les impacts du bruit sous-marin sur les mammifères marins antarctiques. • Synthèse des connaissances disponibles sur la biogéographie, la biorégionalisation et l'endémisme au sein de l'Antarctique. • Des études spécifiques aux sites, ponctuelles et portant sur les espèces pour comprendre les impacts découlant des interactions entre les activités humaines et la faune sauvage et 	

appuyer les lignes directrices fondées sur des données probantes pour éviter les perturbations.

- Inventaire des grottes de glace du mont Erebus et des communautés microbiennes.
- Recensements réguliers de la population et recherches visant à comprendre l'état et les tendances de la population de pétrels géants.

Question / Pression sur l'environnement : Protection des valeurs géologiques exceptionnelles	
Priorité : 3	
Actions :	
1. Envisager de nouveaux mécanismes visant à la protection des valeurs géologiques exceptionnelles.	
Période intersessions 2018-2019	
XXII ^e réunion du CPE 2019	<ul style="list-style-type: none"> • Examiner l'avis émis par le SCAR
Période intersessions 2019-2020	
XXIII ^e réunion du CPE 2020	
Période intersessions 2020-2021	
XXIV ^e réunion du CPE 2021	
Période intersessions 2021-2022	
XXV ^e réunion du CPE 2022	
Période intersessions 2022-2023	
XXVI ^e réunion du CPE 2023	